

Image not found or type unknown



Mariage gris a but migratoires

Par **loun**, le **25/09/2014** à **11:13**

Bonjour,rnMa situations et assez simple a comprendre.rnJe me suis marié au Maroc le 25 septembre 2013.rnMon mari est arrivé en février 2014 et a quitté le domicile en avril 2014.j'ai accouché en juillet 2014 d'un magnifik petit garçon le j'élève seul bien entendu.j'ai demandais le divorce et monsieur a refusé le divorce alors qu'il ma quitté enceinte de 6 mois nous avons vécu 2 mois emsemble,il ne contribue pas au besoin du petit depuis sa naissance,refuse le divorce je ne c'est pour quel raison sachant qu'il ne perçoit aucune ressource.rnQuel sont ces droit a votre avis sachant qu'a plusieurs reprise ma dit qu'il aurait tout ces droit sur le sol français une fois que j'aurais accouché ???

Par **loun**, le **25/09/2014** à **20:39**

A l'iiiiide!